

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ**Rapport du Bureau du Grand Conseil**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 12 janvier 2023 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de l'Ouest lausannois, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Alexandre RYDLO, né le 9 mars 1981, originaire de Lausanne (VD), ingénieur, domicilié Avenue de la Gare 29, 1022 Chavannes-près-Renens, qui remplace au sein du groupe socialiste Mme Sonya Butera, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Séverine Evéquo, Présidente, Jean-François Thuillard, 2^e Vice-Président, François Cardinaux, Céline Misiego, Stéphane Montangero et Patrick Simonin, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 12 janvier 2023

Le rapporteur :
(Signé) Laurent Miéville
Premier Vice-Président